

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1498 4 août 2006

SOMMAIRE

Algemene Nederlandse Beheermaatschappij S.A 71861	JMT, S.à r.l., Kayl	71892
Bellini S.A., Luxembourg	Lindner Isoliertechnik, GmbH, Remich	71860
BGP Investment II, S.à r.l., Luxembourg 71881	Lismonde, S.à r.l., Bascharage	7188 3
Biopart S.A., Luxembourg 71903	Lizo S.A., Luxembourg	71895
Bunbury S.A., Luxembourg 71859	M.V.S.F. S.A., Luxembourg	71882
C.Z.C. S.A., Pétange 71892	Mermaid Capital S.A., Luxembourg	7187 1
CA.P.EQ. Partners V & Cie S.C.A., Luxembourg 71866	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg.	71859
CA.P.EQ. Partners V & Cie S.C.A., Luxembourg 71868	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg.	71859
Charterhouse Poppy II, S.à r.l., Luxembourg 71885	Mirix Finances S.A., Bertrange	7186 1
Charterhouse Poppy IV, S.à r.l., Luxembourg 71898	Montignac S.A.H., Luxembourg	71862
Clinique de Paris International S.A., Luxembourg. 71871	Olympia Investments S.A., Luxembourg	71865
Cofinsa S.A., Luxembourg	Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg	71869
Computer Associates Luxembourg, S.à r.l., Muns-	Pegase S.A., Luxembourg	71895
bach	Ramex S.A., Luxembourg	71863
Convergenza S.C.A., Luxembourg 71864	Rasmus International, S.à r.l., Luxembourg	71882
Cornucopia Investments, S.à r.l., Luxembourg 71891	Ratree S.A., Luxembourg	71878
Crossroad Holding S.A., Luxembourg 71882	Recem S.A., Luxembourg	71858
Dalgarno S.A., Luxembourg 71864	Ronndriesch 1 S.A., Luxembourg	71893
Delvino S.A., Luxembourg 71869	Ronndriesch 2 S.A., Luxembourg	71893
Distribution Technique S.A., Rodange 71891	Ronndriesch 3 S.A., Luxembourg	71893
Distribution Technique S.A., Rodange 71891	S2A Investment, S.à r.l., Luxembourg	7187 1
Dofin International S.A., Luxembourg 71858	Samuel's Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-	
Euro Gwyneth, S.à r.l., Munsbach 71896	bourg	71890
Euro Gwyneth, S.à r.l., Munsbach 71898	Sicris S.A., Luxembourg	71883
Fast and Serious S.A., Windhof 71862	Springwater Industries, S.à r.l., Luxembourg	71869
Fimiproperties S.A.H., Luxembourg 71896	Springwater Industries, S.à r.l., Luxembourg	71870
Financière du Benelux S.A.H., Luxembourg 71895	Sweetair S.A., Luxembourg	71863
Financière Ottre S.A., Luxembourg 71892	Sweetair S.A., Luxembourg	71863
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A., Luxem-	Taira Holding S.A., Luxembourg	71862
bourg 71883	Taira Holding S.A., Luxembourg	71883
Glacier Investment II Holdings, S.à r.l., Luxem-	, 0	71895
bourg 71866	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l.,	
Golden Bay Investment Holding S.A., Luxem-	•	71893
bourg 71896	Z & J Technologies Luxembourg, G.m.b.H., Nieder-	
Hansecapital A.G., Luxemburg 71866	anven	71904
I.G.C., International Group Company S.A., Luxem-	Z & J Technologies Luxembourg, G.m.b.H., Nieder-	
bourg	anven	71904
I.G.C., International Group Company S.A., Luxem-	Z & J Technologies Luxembourg, S.à r.l., Nieder-	
bourg	ranven	71904
Jade International S.A., Luxembourg 71864	Zaphir Investments S.A., Luxembourg	71859
Jade International S.A., Luxembourg 71864		



DOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 86.572.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 16 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048949.03/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

COFINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.355.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 11 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048951.03/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.044.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 12 avril 2006

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Messieurs: Henri Thijssen, Président du Conseil d'Administration;

Willem-Jan Boer, Administrateur;

Lorenz Näger, Administrateur;

Marc Jonckheere, Administrateur;

Daniel Gauthier, Administrateur;

Lan Mana lunan Administrataum

Jean-Marc Junon, Administrateur;

Pierre Evrard, Administrateur;

Marc Vandenberghe, Administrateur.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2006;

- L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007 statuant sur les comptes de l'exercice social de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051044.03/4685/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



BUNBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.639.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 15 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048952.03/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ZAPHIR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 88.964.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 15 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048953.03/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(051096.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(051095.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



COMPUTER ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.463.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 103.372.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 9 mai 2006 que:

L'associée unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Jeffrey J. Clarke, demeurant au One Computer Associates Plaza, Islandia, New York 11749, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet en date du 28 avril 2006.

En conséquence, le Conseil de gérance de la société est désormais composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Jay Diamond, ayant son adresse professionnelle au One Computer Associates Plaza, Islandia, New York 11749, Etats-Unis d'Amérique,
- M. Stephen Keating, ayant son adresse professionnelle au One Computer Associates Plaza, Islandia, New York 11749, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- M. François Cornelis, ayant son adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg,
- M. Dominique Ransquin, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
- M. Romain Thillens, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature / F. Cornezis

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048958.03/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH, Niederlassung Luxemburg, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Sitz der Muttergesellschaft: D-94424 Arnstorf. Zweigniederlassung in Luxemburg: L-5550 Remich, 22, rue de Macher. H. R. Luxemburg B 116.728.

Eröffnung einer Niederlassung

Aus einem Beschluss der LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH mit Sitz in Bahnhofstrasse 29, D-94424 Arnstorf, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Landshut unter der Nummer HRB 3114 geht hervor, dass die LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH mit Wirkung zum 1. Juni 2006 eine Zweigniederlassung unter dem Namen LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH, Niederlassung Luxemburg in Luxemburg eröffnet.

Name: LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH, Niederlassung Luxemburg;

Anschrift: 22, rue de Macher, L-5550 Remich;

Geschäftstätigkeit: Wärme-, Kälte- und Schallschutzisolierungen.

Ständiger Vertreter der Niederlassung in Luxemburg, sowie seine Befugnisse:

Hr. Wolfgang Klein, wohnhaft in Jungwaldstrasse 16, D-66773 Schwalbach-Elm. Herr Klein besitzt die umfassende Vollmacht, die Geschäfte der Niederlassung Luxemburg zu führen. Diese Vollmacht umfasst sowohl die gerichtliche, als auch die aussergerichtliche Vertretung der Niederlassung gegenüber Behörden, sonstigen öffentlichen Stellen, sowie die Vertretung gegenüber natürlichen und juristischen Personen des Privatrechts. Der Vollmachtsempfänger ist weisungsund unterschriftsberechtigt.

Informationen betreffend die deutsche Gesellschaft:

Bezeichnung, Form und Adresse:

LINDNER ISOLIERTECHNIK, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

Bahnhofstrasse 29, D-94424 Arnstorf;

Handelsregister: Landshut (D), unter der Nummer HRB 3114;

Personen, die die Gesellschaft gegenüber Dritten und vor Gericht verpflichten können:

Griebl, Werner, Lärchenweg 6, 85253 Ergweg / Großberghofen;

Schaitl, Herbert, Schäfflerstr. 13, 94424 Arnstorf.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arnstorf, den 29. Mai 2006. Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00868. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050987.07//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



MIRIX FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 91.638.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 mars 2006 que:

- 1) Conformément à l'article neuf alinéa deux des statuts, l'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à nommer en qualité de deuxième administrateur-délégué:
- Monsieur Roger-Luc Leclerc, né le 21 mai 1963 à F-57000 Metz, administrateur de société, demeurant à F-57000 Metz, 21, rue des Parmentiers.

Lequel est habilité à engager la société par sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

- 2) Suite à cette nomination le Conseil d'Administration se composera comme suit:
- Monsieur Phong Daniel, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte-Croix, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur-délégué,
- Monsieur Phong Arthur, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte-Croix, en qualité d'administrateur simple,
- Monsieur Roger-Luc Leclerc, administrateur de société, demeurant à F-57000 Metz, 21, rue des Parmentiers, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur-délégué,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049275.03//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.766.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 6 mars 2006 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des deux membres du Conseil d'Administration Monsieur Marius Kaskas et Madame Berendina ten Brinke et de nommer nouvel administrateur Monsieur Yves Mertz, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en remplacement de l'administrateur VAN ROCK TRADING LLC démissionnaire.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de CER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, ayant son siège social en Belize, en tant que Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration de déléguer ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mme Berendina Alberta ten Brinke, employée privée, Bridel, 15, rue des Carrefours et à M. Marius Kaskas, économiste, Bridel, 15, rue des Carrefours. Ils seront donc nommés administrateurs-délégués et la société pourra ainsi être engagée par leur signature individuelle, chacun dans sa propre compétence dans son département respectif à définir par le Conseil d'Administration.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu à Luxembourg, le 6 mars 2006 à 11.00 heures

Le Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et selon leur compétence comme suit:

1. Mme Berendina Alberta ten Brinke, administrateur-délégué, responsable du département «services administratifs», pour exercer l'activité suivante:

Prestation de services administratifs à l'exclusion de toutes activités rentrant dans les professions d'expert-comptable et de conseil économique.

2. Monsieur Marius Kaskas, administrateur-délégué, responsable du département «conseil économique», pour exercer l'activité suivante:

Conseil économique.

3. Chacun des deux administrateurs-délégués peut donc individuellement engager la société dans sa propre compétence dans son département respectif.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049281.03//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.



MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.115.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 avril 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg. Le mandat du Commissaire aux comptes:
- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour MONTIGNAC S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049336.03/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

FAST AND SERIOUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 104.476.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FAST AND SERIOUS S.A.

Signature

(050891.03/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

TAIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 34.734.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 mai 2006

Le mandat des administrateurs:

- Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse; est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes, AACO, S.à r.l. représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050997.03/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



SWEETAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 93.443.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 février 2006 que:

- L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2005:
- * Monsieur Jean-Marc Rozan, demeurant à F-13090 Aix-en-Provence, Domaine La Bargemone, 8795, route d'Avignon.
- * La société de droit français SOCIETE COMMERCIALE DES METAUX ET MINERAIS RENE AUMAS, établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 34, avenue de Messine.
 - * Monsieur Yves Deschenaux, administrateur de sociétés, demeurant à L-1370 Luxembourg, 19, rue de Crécy.
- L'assemblée à réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes 2005:
- * La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049367.03//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SWEETAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 93.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049351.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RAMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 61.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2006

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du poste d'administrateur de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050980.03/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



JADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 89.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 mai 2006 que:

- 1. L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006:
 - Monsieur Patrice Bort, demeurant à L-1430 Luxembourg, 19, bld Pierre Dupong,
 - Madame Nicole Bort-Algarra, demeurant à L-1430 Luxembourg, 19, bld Pierre Dupong,
 - Monsieur Jong Sun Lee, demeurant à F-75015 Paris, 27, Robert de Flers.
- 2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006:
- LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, numéro de R.C. Luxembourg B 40.024.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049363.03//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

JADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 89.365.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049347.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

CONVERGENZA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.336.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ03093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(050916.03/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DALGARNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.879.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2006.

Pour DALGARNO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(050919.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



I.G.C., INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 43.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 3 février 2006 que:

- 1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes 2005:
 - Madame Fara Chorfi, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;
 - Madame Marjorie Golinvaux, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;
- Monsieur Jean-Marc Lhoest, demeurant à Boulevard de Vridi, niveau poste 17, Zone 4, Port Autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire;
 - Monsieur Christophe Moulart, demeurant à B-1180 Bruxelles, Chaussée de Saint-Job.
- 2. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes 2005:
 - La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., établie à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049361.03//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

I.G.C., INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 43.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049353.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

OLYMPIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire du 24 mai 2006

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050989.03/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



HANSECAPITAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis. H. R. Luxemburg B 86.275.

Der Gesellschaftssitz des zurzeit beauftragten Aufsichtskommissars FINCONEX S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 41.720, wurde von 28, rue Henri VII in L-1725 Luxemburg auf 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxemburg verlegt.

Luxemburg, den 18. Mai 2006.

R. Zimmer / F. Sassel

Verwaltungsratmitglied / Verwaltungsratmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050926.03/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS, Société à responsabilité limitée. Capital social: CHF 40.800,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 111.639.

Extrait de la résolution du gérant unique de la Société prise en date du 25 avril 2006

En date du 25 avril 2006, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1er mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050927.03/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.243.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 93.243), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 551 of May 21, 2003, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on May 20, 2003, published in the Mémorial C number 730 of July 10, 2003.

The Meeting is presided over by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- As appears from the attendance list, all the one hundred and seventy thousand eight hundred and eighty (170,880) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- That the agenda of the Meeting is the following:
- 1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and nineteen thousand eight hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 119,893.75) in order to bring it from its present amount of two hundred and thirteen thousand six hundred Euro (EUR 213,600.-) up to three hundred and thirty-three thousand four hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 333,493.75) by the creation and subscription of ninety-five thousand nine hundred and fifteen (95,915) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, which will be issued together with a total share premium of six hundred and fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro and thirty cents (EUR 656,275.30).
 - 2.- Subscription of the new shares by contribution in cash.
 - 3.- Consequently amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of one hundred and nineteen thousand eight hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 119,893.75) in order to bring it from its present amount of two hundred and thirteen thousand six hundred Euro (EUR 213,600.-) up to three hundred and thirty-three thousand four hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 333,493.75) by the creation and subscription of ninety-five thousand nine hundred and fifteen (95,915) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the ninety-five thousand nine hundred and fifteen (95,915) new shares Mr Cesare Bevilacqua, residing in 8, Contrà della Fascina, Vicenza, Italy.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mr Cesare Bevilacqua, prenamed,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy given,

declares to subscribe to the ninety-five thousand nine hundred and fifteen (95,915) newly issued shares, and to pay in the shares by payment in cash of an amount of one hundred and nineteen thousand eight hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 119,893.75) together with an total issue premium of six hundred and fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro and thirty cents (EUR 656,275.30), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of seven hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-nine Euro and five cents (EUR 776,169.05) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five of the articles of incorporation so as to read as follows:

Art. 5. Share capital. The Company has an issued share capital of three hundred and thirty-three thousand four hundred and ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 333,493.75) divided into two hundred and sixty-six thousand seven hundred and ninety-five (266,795) shares having with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (hereinafter referred to as the «Shares»).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eleven thousand two hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 93.243), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 21 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 10 juillet 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingts (170.880) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 119.893,75), pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille six cents euros (EUR



213.600,-) à trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 333.493,75), par la création et la souscription de quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze (95.915) actions nouvelles d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune assorties d'une prime d'émission totalisant six cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze euros et trente cents (EUR 656.275,30).

- 2.- Souscription des actions nouvelles par apport en espèces.
- 3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 119.893,75), pour le porter de son montant actuel de deux cent treize mille six cents euros (EUR 213.600,-) à trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 333.493,75), par la création et la souscription de quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze (95.915) actions nouvelles d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze (95.915) actions nouvelles Monsieur Cesare Bevilacqua, demeurant au 8, Contrà della Fascina, Vicenza, Italie.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Cesare Bevilacqua, prénommé,

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration délivrée,

a déclaré souscrire l'intégralité des quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze (95.915) actions nouvellement émises, et libérer cette souscription par versement en espèces d'un montant de cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 119.893,75), ensemble avec une prime d'émission totale de six cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze euros et trente cents (EUR 656.275,30), de sorte que le montant total de sept cent soixante-seize mille cent soixante-neuf euros et cinq cents (EUR 776.169,05) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 333.493,75), divisé en deux cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (266.795) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (dénommées ci-après les «Actions»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'onze mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Biren, M. Gavin, M. Martin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 62, case 12. – Reçu 7.761,69 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2006. H. Hellinckx.

(053827.03/242/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2006. H. Hellinckx.

(053835.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.088.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(050920.03/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DELVINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 110.880.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2006.

Pour DELVINO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(050922.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l.).

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 115.766.

In the year two thousand and six, on the fifth May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 115.516),

here represented by its sole manager:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312),

here represented by two authorised signatories and validly authorised to sign jointly on behalf of said company:

- a) Mrs Angelina Scarcelli, residing professionally at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Mr François Manti, residing professionally at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

- a) The appearing party SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. is the sole shareholder of the company SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 4 April 2006, its publication in the Mémorial C still pending.
- b) The appearing party representing the whole corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) then took the following resolutions:

First resolution

The sole associate resolved to change the Company's corporate name from SPRINGWATER RESIDEMTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l. to SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the sole associate resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation. The sole associate resolved to give the same Article one (1) the following wording:

Art. 1. «There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) unde the name of SPRING-WATER INDUSTRIES, S.à r.l.»

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.



The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 115.516).

ici représentée par son seul gérant:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312),

ici représentée par deux signataires autorisés et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

- a) Madame Angelina Scarcelli, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur François Manti, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- a) La partie comparante SPRINGWATER INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. est la seule associée de la société SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l., une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2006, sa publication au Mémorial C étant encore en cours.
- b) La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de SPRINGWATER RESIDENTIAL PRO-PERTY HOLDINGS I, S.à r.l. en celle de SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique décide de modifier l'Article premier (1^{er}) des statuts de la société. L'associée unique décide de donner à ce même Article premier (1^{er}) la teneur suivante:

Art. 1er. «Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l.»

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celleci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006. J.-J. Wagner.

(054423.03/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

SPRINGWATER INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. SPRINGWATER RESIDENTIAL PROPERTY HOLDINGS I, S.à r.l.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 115.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054425.03/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.



CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 71.852.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2006.

Pour CLINIQUE DE PARIS INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur C

Signatures

(050937.07/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

S2A INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 519.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 83.610.

Le bilan et les comptes des profits et des pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2006.

Pour S2A INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

(050943.03/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

MERMAID CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 116.836.

STATUTES

In the year two thousand and six, on thirty-first day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) STICHTING MERMAID CAPITAL, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34248616 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by Mr Stéphane Braun, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2006;

2) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34148998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by Mr Stéphane Braun, previously named, by virtue of a proxy given on 29 May 2006;

which two proxies, after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of MERMAID CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures



will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is:

- the issue of notes for the sole purpose of financing loans to OJER TELEKOMÜNIKASYON A.S. or its affiliates;
- the granting of loans to OJER TELEKOMÜNIKASYON A.S. or its affiliates;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of the notes; and
- the making of deposits at banks or with other depositaries.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object.

In general, the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved



by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

- Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.
- **Art. 13. Statutory Auditor(s).** The accounts of the company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

- **Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.
- Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of May of each year, at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.



Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2007.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscrib	ed Capital	Number of Share(s)	Pa	yments
STICHTING MERMAID CAPITAL	EUR	30,690	99	EUR 3	30,690
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM.	EUR	310	1	EUR	310

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

- 1. Mr Rolf Caspers, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2. Mr Vincent de Rycke, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3. Mr Tom Verheyden, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - II) The number of statutory auditors is set at 1.

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

ERNST & YOUNG S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771.

- III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.
 - IV) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING MERMAID CAPITAL, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248616 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Maître Stéphane Braun, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2006;

2) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, société existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34148998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Maître Stéphane Braun, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2006;

lesquelles deux procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Ier.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination MERMAID CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social:

- l'émission de notes dans le but de financer des prêts à la société OJER TELEKOMÜNIKASYON A.S. ou à ses sociétés affiliées;
 - l'octroi de prêts à la société OJER TELEKOMÜNIKASYON A.S. ou à ses sociétés affiliées;
 - la constitution de sûretés portant sur ses avoirs en relation avec l'émission des notes;
 - les dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans mo-

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.



Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télex, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télex, par câble, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présentes ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

- Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes.** La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

- Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.
- Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 cocnernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capita	al souscrit	Nombre d'actions	l	Libération
STICHTING MERMAID CAPITAL	EUR	30.690,-	99	EUR	30.690,-
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	EUR	310	1	EUR	310

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concenrnat les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environdeux mille cinq cents euros.



Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

- 1. Monsieur Rolf Caspers, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2. Monsieur Vincent de Rycke, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3. Monsieur Tom Verheyden, banquier, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à 1.

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

- III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.
 - IV) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Braun, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2006, vol. 903, fol. 98, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner

(054163.03/239/433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

RATREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 116.853.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. RICARD LAKE PROPERTY INC, une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2004 N° 11976:
- 2. MORALES INVESTORS S.A., une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2005 N° 37; toutes deux ici représentées par Monsieur Luc Wittner, employé privé, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations datées du 10 avril 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RATREE S.A.



Art. 2. Le siège de la société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.



Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 16 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions
RICARD LAKE PROPERTY INC., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
MORALES INVESTORS S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées en espèce à concurrence de EUR 100,- (cent euros) chacune, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

71881



Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- (i) Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- (ii) Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris 16e (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- (iii) Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

Madame Sandrine Chantrain, née le 25 mars 1966 à Boitsfort (B), demeurant 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Hèze.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Wittner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, vol. 153S, fol. 77, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(054627.03/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

BGP INVESTMENT II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 109.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(051003.03/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

BELLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 79.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2006 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateurs et de M. Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051087.03/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 51.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050994.03/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CROSSROAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 82.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050996.03/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

RASMUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 99.870.

Par acte sous seing privé du 2 mai 2005, M. Paul Huijsmans a cédé 100 parts sociales de RASMUS INTERNATIONAL, S.à r.l. à la société STORFORD LIMITED, 6, Britannia Place, Bath Street, St. Hlier Jersey JE4 8XD.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051030.03/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



TAIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 34.734.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

(051010.03/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

SICRIS S.A., Société Anonyme, (anc. SICRIS S.A., SICAR).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 48.165.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 34338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(051025.03/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LISMONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 28, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 101.730.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(051052.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme, (anc. MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.).

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 19.979.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of May.

Before the undersigned notary, Maître Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 19.979, incorporated by a notarial deed on the 17th of November 1982, published in the Mémorial C number 1 of the 3rd of January 1983.

The articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, on the 15th of December 2005, published in the Mémorial C number 159 of the 23rd of January 2006.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, who takes the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept by the latter.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed ne varietur by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:



Agenda:

- 1. With effect to May 22, 2006 adoption by the Company of the name FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording: «There is hereby established a société anonyme under the name of FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.»
 - 2. Sundry.
- B) That the present meeting representing the whole capital is regularly constituted and may deliberate validly on the points of the agenda.
- C) That all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices, the shareholders present or represented acknowledging that they have been duly convened and declaring furthermore that they have taken cognizance of the agenda which has been communicated to them beforehand.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolution by unanimous vote and with effect to May 22, 2006.

Resolution

The meeting decides to adopt the name FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. and to amend subsequently article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording: «There is hereby established a société anonyme under the name of FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.» Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19.979, constituée suivant acte notarié en date du 17 novembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1 du 3 janvier 1983.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 159 du 23 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée par celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Avec effet au 22 mai 2006, adoption par la société de la dénomination FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.»
 - 2. Divers
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante avec effet au 22 mai 2006.

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. et de modifier en conséquence l'article 1er des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er juin 2006, vol. 536, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 7 juin 2006.

(053369.03/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CHARTERHOUSE POPPY II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 116.784.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE POPPY I, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register,

duly represented by Mrs Audrey Lesage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 22 May 2006.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of CHARTERHOUSE POPPY II.



Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two members of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.



Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CHARTERHOUSE POPPY I, S.à r.l., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
- a) Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- b) Mr Pierre Beissel, maître en droit, born in Luxembourg on 25 April 1973, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- c) Charterhouse CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of any of two members of the board of managers.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

CHARTERHOUSE POPPY I, une société à responsabilité limitée régie par les lois Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pas encore immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg;

représentée par MIIe Audrey Lesage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mai 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de CHARTERHOUSE POPPY II.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

- **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.
- Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par CHARTERHOUSE POPPY I, S.à r.l., ci-avant nom-mée, pour un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:
- a) Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg le 10 janvier 1975, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- b) Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, né à Luxembourg le 25 avril 1973, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- c) Charterhouse Corporate Directors limited, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02260243.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lesage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 72, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(053433.03/211/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2006 à 9.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de COSAFIN S.A., Monsieur Jean Quintus et Monsieur Joseph Winandy ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051076.03/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 49.069.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 22 avril 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A. procède à la modification suivante:

1. Le mandat de Monsieur Pascal Delaisse, administrateur, demeurant rue d'Athus, 54 à B-6780 Messancy, est renouvelé pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 avril 2006

Les administrateurs de la société anonyme DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A. procèdent à la modification suivante:

1. Ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Pascal Delaisse, demeurant rue d'Athus, 54 à B-6780 Messancy, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051053.03//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 49.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(051055.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.104.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

MEMPHRE HOLDING S.A., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 30 août 2005,

(ci-après «le comparant»).

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 9 septembre 2003, numéro 923.

Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 4 mars 2004, numéro 258

Que le capital social de la société est de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), divisé en quarante mille (40.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Que la société MEMPHRE HOLDING S.A., prédésignée, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute,

à cet effet il signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.



Le comparant, associé unique de la société déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, la société MEMPHRE HOLDING S.A., prédésignée, se trouve investie de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Le registre des associés a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Les livres et documents comptables de la société CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l. demeureront conservés pendant cinq ans au siège de la société à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2005, vol. 432, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2005. H. Hellinckx.

(053371.03/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

JMT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 32, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 99.243.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(051057.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

C.Z.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins. R. C. Luxembourg B 68.750.

Je soussigné, Stephan Moreaux, né à Bastogne, le 13 novembre 1961, domicilié au 6600 Bastogne, rue des Hêtres 141, nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société anonyme C.Z.C.S.A. par l'assemblée générale du 29 juin 2005.

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société dont mention et ce avec effet à la clôture de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Moreaux.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2006, réf. DSO-BQ00269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(051065.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FINANCIERE OTTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 109.523.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE OTTRE S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(051092.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



RONNDRIESCH 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.

R. C. Luxembourg B 75.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

(051084.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

RONNDRIESCH 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.

R. C. Luxembourg B 75.771.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

(051086.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

RONNDRIESCH 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.

R. C. Luxembourg B 75.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

(051089.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.514.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALBORG PLC, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Gibraltar, on April 28, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), incorporated pursuant to a notarial deed on the 17th of July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1437, on the 4th of October 2002. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a notarial deed on the 18th of January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and acting in the hereabove stated capacity, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»), the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint Mr Mohammad Jala-Uddin, senior financial analyst, born on January 1, 1960 in Mymensingh, Bangladesh, residing at Kuwait Finance House, Abdullah Al-Mubarak Street, P.O. Box 24989, Safat, State of Kuwait, as liquidator of the Company (the «Liquidator»).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.



The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the partner in cash or in kind to his willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, and the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ALBORG PLC, une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Gibraltar, le 28 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1437 du 4 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer Monsieur Mohammad Jala-Uddin, senior financial analyst, né le 1er janvier 1960 à Mymensingh, Bangladesh, demeurant à Kuwait Finance House, Abdullah Al-Mubarak Street, P.O. Box 24989, Safat, Etat du Kuwait, en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2006, vol. 903, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juin 2006. J.-J. Wagner.

(053406.03/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



TARIZZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARIZZIO S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(051093.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

LIZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 105.643.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(051094.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2006 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à l'échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Joseph Winandy et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051102.03/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

PEGASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.741.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Jean Quintus, M. Joseph Winandy et COSAFIN S.A., Administrateurs et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051116.03/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



GOLDEN BAY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 83.818.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2006 à 17.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs G. Fantoni, K. Lozie et J. Quintus Administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051103.03/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 39.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le lundi 24 avril 2006 à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateur ainsi que le mandat de Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00430. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051105.03/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

EURO GWYNETH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 125,000.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 110.650.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of October. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

EUROLIEUM, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the law of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 78.854.

Here, represented by Ms Virginie Lepage, employee with professional address at Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 20, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder (hereafter the «Shareholder») of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of EURO GWYNETH, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, whose registered office is at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is number B 110.650, incorporated by a deed of the undersigned notary dated September 2, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and which articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.
- II. The share capital of the Company is fixed at one hundred twenty-five-thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.



III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000.-), to raise it from its present amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) to the total amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), by creation and issuance of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Paiement

EUROLIEUM, S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid, declared to subscribe to the eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and fully pay them up in the amount of one million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000.-) by contribution in cash, so that the total amount of one million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000.-) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 6. The capital is set at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500 shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

EUROLIEUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie suivant les Lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avec adresse professionnelle à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

En vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EURO GWYNETH, S.à r.I., dont le siège social est établi au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 110.650, constituée par acte du notaire instrumentant daté du 2 septembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par la création et l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, procurant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

EUROLIEUM, S.à r.l., précitée, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire aux onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et les libérer intégralement au montant un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-), par un apport en numéraire, de sorte que la somme totale d'un million cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.125.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui l'atteste expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»



Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2005, vol. 433, fol. 66, case 1. – Reçu 11.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005. H. Hellinckx.

(053502.03/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

EURO GWYNETH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 110.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005. H. Hellinckx.

(053503.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CHARTERHOUSE POPPY IV, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 116.783.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE POPPY III, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register,

duly represented by Mrs Audrey Lesage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 22 May 2006.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of CHARTERHOUSE POPPY IV.



Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two members of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.



Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 21. Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CHARTERHOUSE POPPY III, S.à r.l., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
- a) Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- b) Mr Pierre Beissel, maître en droit, born in Luxembourg on 25 April 1973, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- c) CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of any of two members of the board of managers.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE POPPY III, une société à responsabilité limitée régie par les lois Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pas encore immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Mlle Audrey Lesage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mai 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de CHARTERHOUSE POPPY IV.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.
- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par CHARTERHOUSE POPPY III, S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
- 2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:
- a) Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg le 10 janvier 1975, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- b) Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, né à Luxembourg le 25 avril 1973, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- c) CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02260243.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lesage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 153S, fol. 72, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(053428.03/211/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

BIOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 57.504.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2006 à 11.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre.2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051109.03/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



Z & | TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6944 Niederanven, 36, rue Michel Lentz.

H. R. Luxemburg B 107.342.

Gesellschafterbeschluss

Die HOCHTEMPERATUR ENGINEERING, GmbH, vertreten durch den einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Mag. Ronald Elgert, ist die alleinige Gesellschafterin der Z & J TECHNOLOGIES, GmbH, Düren.

Unter Verzicht auf alle gesetzlichen und satzungsgemäßen Form- und Fristvorschriften für die Einberufung einer Gesellschafterversammlung wird hiermit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abgehalten und folgendes beschlossen:

Herr Dipl.-Ing. Stefan Derichs, Schevenhütter Str. 13, 52224 Stolberg-Gressenich wird mit Wirkung zum 1. Januar 2006 zum Geschäftsführer bestellt. Er vertritt die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem anderen Geschäftsführer oder mit einem Prokuristen.

Mainz-Kastel, den 30. November 2005.

HOCHTEMPERATUR ENGINEERING, GmbH

R. Elgen

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04080. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051108.04//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Z & J TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6944 Niederanven, 36, rue Michel Lentz.

H. R. Luxemburg B 107.342.

Gesellschafterbeschluss

Die HOCHTEMPERATUR ENGINEERING, GmbH (Amtgericht Wiesbaden, HRB 13344), vertreten durch ihren einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer Mag. Ronald Elgert, ist alleinige Gesellschafterin der Z & J TECHNOLO-GIES, GmbH (Amtsgericht Düren HRB 3049).

Unter Verzicht auf alle Fristen und Formen für die Einberufung wird hiermit eine Gesellschafterversammlung abgehalten und folgendes beschlossen:

Herr Dr. Holger Schubert ist nicht mehr Geschäftsführer.

Damit ist die Gesellschafterversammlung beendet, weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Wiesbaden, den 30. November 2005.

HOCHTEMPERATUR ENGINEERING, GmbH

R. Elgert

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01059. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051108.05//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Z & J TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 36, rue Michel Lentz.

R. C. Luxembourg B 107.342.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051113.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck